



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **20 août 2018 à 19 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

-
- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 4. Finance et trésorerie**
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de roulement
 - 4.4 Fonds de règlement
 - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire
 - 4.6 Refinancement municipal numéro 42 (adjudication)
 - 4.7 Refinancement municipal (résolution de concordance relativement à un emprunt)
 - 4.8 Offre de services pour divers mandats d'audit pour l'année 2018
 - 4.9 Affectation d'une dépense à la réserve financière pour l'eau potable des Cimes
 - 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption du *Règlement numéro 18-1012 amendant le Règlement 14-875 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux*
 - 5.2 Autorisation de signature pour la vente d'une partie du chemin de La Boulaie
 - 5.3 Nomination d'un responsable en lien avec la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*
 - 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Adoption du *Règlement 18-1009 pour amender le Règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes*
 - 7. Loisirs**
 - 7.1 Demande de passage pour Le Défi 808 Bonneville
 - 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
 - 8.1 Fourniture et installation de panneaux d'accueil pour les différents secteurs des sentiers de randonnée
 - 8.2 Avis de motion pour un règlement concernant l'installation de compteurs d'eau
 - 8.3 Adoption du projet de *Règlement 18-1011 concernant l'installation de compteurs d'eau*
 - 8.4 Achat de casiers de rangement
 - 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Embauche de pompiers bénévoles
 - 10. Divers**
 - 10.1 Aucun
 - 11. Période d'information**
 - 12. Période de questions**
 - 13. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-08-322 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption des procès-verbaux

18-08-323 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 30 juillet 2018 ainsi que le procès-verbal de correction du 11 juin 2018 (pour la résolution 18-06-224) soient et sont adoptés comme déposés.

4. Finance et trésorerie

4.1 Fonds d'administration

18-08-324 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 991 073,53 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

18-08-325 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de parcs et terrains de jeux :

Numéro de chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13372	20 août 2018	Avantage Court inc.	2 328,24 \$
13373	20 août 2018	Centre de matériaux	622,36 \$
13374	20 août 2018	Le Groupe Sports-Inter	907,61 \$
		Total	3 858,21 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

Au **31 juillet 2018**, le fonds s'élève à la somme de **64 455 \$**.

4.3 Fonds de roulement

18-08-326 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :



Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant	Période de remboursement
13165	2018-07-10	Aqua Service	22 278,71 \$	2 ans
13208	2018-07-31	Alliance Ford Inc.	260,00 \$	3 ans
13375	2018-08-20	T3I Inc	15,47 \$	1 an
Total			22 554,18 \$	

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.4 Fonds de règlement

18-08-327

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

Fonds de Règlement numéro 17-965 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Bellevue et une partie de la rue des Pionniers

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13376	20-08-2018	Ingemax Inc.	327,68 \$

Fonds de Règlement numéro 18-992 (17-970) pourvoyant à des travaux d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13363	20-08-2018	Les consultants S.M. Inc.	1 149,75 \$
13363	20-08-2018	Les consultants S.M. Inc.	23 489,97 \$

Fonds de Règlement numéro 17-971 pourvoyant à l'exécution de travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13369	20-08-2018	Nordmec Construction Inc.	110 45,61 \$

Fonds de Règlement numéro 16-960 pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection des chemins faisant l'objet d'une demande d'aide financière au programme Réhabilitation du

réseau routier local

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13367	20-08-2018	Ingemax inc.	1 460,18 \$
13370	20-08-2018	Solmatech Inc.	3 196,31 \$
13371	20-08-2018	Sintra Inc.	593 956,15 \$
13363	20-08-2018	Les consultants S.M. Inc.	12 331,07 \$
13363	20-08-2018	Les consultants S.M. Inc.	229,95 \$
13364	20-08-2018	Englobe	2 161,53 \$
13376	20-08-2018	Ingemax Inc,	1 460,18 \$
13370	20-08-2018	Solmatech Inc.	3 196,31 \$

Fonds de Règlement numéro 15-940 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Saint-Donat

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13368	20-08-2018	Jobert Inc	2 031,92 \$
13368	20-08-2018	Jobert Inc	38 874,00 \$
13367	20-08-2018	Ingemax Inc.	1 954,58 \$
13370	20-08-2018	Solmatech Inc.	1 237,13 \$

Fonds de Règlement numéro 17-966 pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13366	20-08-2018	Fjord Fusion	65 462,75 \$
13363	20-08-2018	Les consultants S.M. Inc.	4 764,28 \$

Fonds de Règlement numéro 17-968 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13365	20-08-2018	Excavation Lambert Inc. (Les)	54 673,36 \$
13371	20-08-2018	Sintra inc.	9 256,92 \$
13371	20-08-2018	Sintra inc.	1 915,03 \$
13363	20-08-2018	Les consultants S.M. Inc.	2 372,80 \$



Fonds de Règlement numéro 18-1007 pourvoyant à des travaux de réfection d'un stationnement municipal (boulangerie)

13121	09-07-2018	Les consultants S.M. Inc	5 305.81 \$
13363	20-08-2018	Les consultants S.M. Inc	3 116.11 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.5 Dépôt du rapport budgétaire

18-08-328

Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité **au 31 juillet 2018**.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2017-2018 est décrit au tableau ci-dessous :

DÉPENSES AU 31 JUILLET 2018				
	Budget dépenses	Réel au 31 juillet 2018	Solde disponible	%
Dépenses	13 129 982	7 054 403	6 075 579	
Affectations	1 817 914	122 245	1 695 669	
total	14 947 896	7 176 648	7 771 248	48.01%
DÉPENSES AU 31 JUILLET 2017				
	Budget	Réel au 31 juillet 2017	Solde disponible	%
Dépenses	12 894 759	6 999 084	5 895 675	
Affectations	1 388 780	189 000	1 199 780	
total	14 283 539	7 188 084	7 095 455	50.32%
REVENUS AU 31 JUILLET 2018				
	Budget	Réel au 31 juillet 2018	Solde disponible	%
Revenus	14 947 896	13 824 269	1 123 627	92.48%
REVENUS AU 31 JUILLET 2017				
	Budget	Réel au 31 juillet 2017	Solde disponible	%
Revenus	14 283 539	12 694 843	1 588 696	88.88%

Signé : Sophie Charpentier
Sophie Charpentier, MBA

4.6 Refinancement municipal numéro 42 (adjudication)

18-08-329

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 02-608, 03-625, 11-832, 12-840, 12-857, 11-822, 02-593, 18-981 et 16-949, la Municipalité de Saint-Donat souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 septembre 2018, au montant de 2 144 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de

l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

203 000 \$	2,30000 %	2019
209 000 \$	2,50000 %	2020
215 000 \$	2,65000 %	2021
222 000 \$	2,75000 %	2022
1 295 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,69292 Coût réel : 3,14387 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

203 000 \$	2,25000 %	2019
209 000 \$	2,50000 %	2020
215 000 \$	2,60000 %	2021
222 000 \$	2,75000 %	2022
1 295 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,64200 Coût réel : 3,15254 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

203 000 \$	2,35000 %	2019
209 000 \$	2,45000 %	2020
215 000 \$	2,55000 %	2021
222 000 \$	2,75000 %	2022
1 295 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,41000 Coût réel : 3,17394 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

203 000 \$	2,30000 %	2019
209 000 \$	2,50000 %	2020
215 000 \$	2,60000 %	2021
222 000 \$	2,70000 %	2022
1 295 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,42190 Coût réel : 3,20822 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

À ces faits, il est Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. que l'émission d'obligations au montant de 2 144 000 \$ de la Municipalité de Saint Donat soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;
3. que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
4. que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires



municipales du Québec et CDS;

5. que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
6. que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

4.7 Refinancement municipal (résolution de concordance relativement à un emprunt)

18-08-330

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Donat souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 144 000 \$ qui sera réalisé le 4 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéros	Pour un montant de
02-608	98 000 \$
03-625	109 400 \$
11-832	250 800 \$
11-832	570 400 \$
12-840	149 800 \$
12-857	133 200 \$
11-822	111 200 \$
02-593	41 000 \$
18-981	280 200 \$
16-949	400 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les *Règlements d'emprunts numéros 11 832, 12 840, 11 822, 18 981 et 16 949*, la Municipalité souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 septembre 2018
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mars et le 4 septembre de chaque année
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7)
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront

déposées auprès de CDS

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
3690, rue Queen, Rawdon (Québec) J0K 1S0
8. les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Municipalité, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les *Règlements d'emprunts numéros 11 832, 12 840, 11 822, 18 981 et 16 949* soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **5 ans** (à compter du 4 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4.8 Offre de services pour divers mandats d'audit pour l'année 2018

18-08-331

Attendu que le conseil municipal doit nommer un auditeur externe selon l'article 966 du *Code municipal* ;

Attendu que la Municipalité doit engager une firme comptable pour procéder à l'audit des livres comptables ;

Attendu l'offre de services présentée par la firme Amyot et Gélinas, société de comptables professionnels agréés, datée du 8 août 2018 pour la vérification des livres 2018 ;

Attendu que la Municipalité est satisfaite du service offert par cette firme ;

Attendu la recommandation de la chef comptable et trésorière ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de nommer la firme Amyot et Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audit des livres 2018 incluant la préparation du rapport financier selon le formulaire prescrit, sa présentation au conseil municipal ainsi que les audits supplémentaires requis par différents ministères, pour un montant total de 18 600 \$, plus taxes;



2. que cette somme soit prélevée au poste budgétaire 02-130-00-413.

4.9 Affectation d'une dépense à la réserve financière pour l'eau potable des Cimes

18-08-332

Attendu la nécessité de procéder à une étude visant à valider l'efficacité du système de désinfection actuel pour le réseau d'eau potable des Cimes;

Attendu le mandat octroyé à la firme Les Consultants SM inc. par le Service des travaux publics à cet égard;

Attendu la facture reçue pour ces services rendus en date du 22 mai 2018 et portant le numéro 358068;

Attendu la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière en lien avec l'affectation de ladite dépense;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter la dépense détaillée au préambule de la présente résolution, laquelle s'élève à 5 200 \$, plus les taxes applicables, à la réserve financière pour l'eau potable des Cimes.

5. Administration générale

5.1 Adoption du Règlement numéro 18-1012 amendant le Règlement 14-875 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux

18-08-333

Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement 18-1012 pour amender le Règlement 14-875 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux* soit et est adopté comme déposé.



5.2 Autorisation de signature pour la vente d'une partie du chemin La Boulaie

18-08-334 Attendu la demande d'achat d'une partie du chemin de La Boulaie présentée par M^{me} Stéphanie Castonguay et M. Stéphane Bellavance, dans une lettre datée du 15 juillet 2018;

Attendu que ladite partie, formant un triangle, se situe dans prolongement imaginaire de leur propriété du 16, chemin de La Boulaie;

Attendu que les requérants ont besoin de cette partie de terrain notamment pour leur nouvelle installation septique;

Attendu le rapport du directeur du Service des travaux publics par intérim;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de vendre à M^{me} Stéphanie Castonguay et M. Stéphane Bellavance une partie du lot 5 625 631, du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 166,5 mètres carrés, pour 750 \$, sans garantie;
2. d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents inhérents à cette transaction;
3. que tous les frais relatifs aux présentes, notamment les honoraires des professionnels, soient et sont à la charge des requérants.

5.3 Nomination d'un responsable en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes

18-08-335 Attendu l'adoption récente, par l'Assemblée nationale, de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*;

Attendu que cette Loi s'applique à l'ensemble du secteur public, incluant les municipalités;

Attendu que celle-ci spécifie l'obligation, pour la plus haute autorité d'un tel organisme, de désigner au sein de son personnel un répondant en matière d'accommodement qui aura pour fonctions notamment de le conseiller en matière d'accommodement et de lui formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de répondante pour la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Adoption du Règlement 18-1009 pour amender le Règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes

18-08-336

Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement 18-1009 pour amender le Règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes* soit et est adopté comme déposé.



7. Loisirs

7.1 Demande de passage pour le Défi 808 Bonneville

18-08-337

Attendu que le *Défi 808 Bonneville* est une épreuve ultime d'ultracyclisme proposée aux cyclistes de tous les niveaux qui veulent accomplir une grande distance, en solo ou en équipe;

Attendu que les organisateurs requièrent l'appui de la Municipalité pour les démarches à entreprendre auprès des organismes gouvernementaux dont l'aide sera nécessaire afin d'assurer le déroulement sécuritaire de cet événement;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 6 août 2018;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande des organisateurs du *Défi 808 Bonneville* auprès des autorités concernées dont le ministère des Transports du Québec pour le passage des cyclistes aux endroits suivants, les 22 et 23 septembre prochain :

- Tremblant (Nordet) - tour du lac Archambault
- Tremblant (Nordet) - tour du lac Ouareau

Il est également résolu qu'il est de la responsabilité des organisateurs d'aviser les intervenants d'urgence, dont la Sûreté du Québec.

7.2 Demande d'aide financière par l'Association du lac Sylvère

18-08-338

Attendu les changements survenus au sein du conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Sylvère;

Attendu que celui-ci a priorisé divers projets et souhaite rapidement démontrer à leurs riverains un renouveau;

Attendu qu'il désire redonner une valeur au terrain communautaire afin que leurs jeunes puissent profiter d'équipements adéquats et sécuritaires;

Attendu la requête reçue de la part de cet organisme en date du 18 juillet 2018;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter toutes les demandes déposées par l'Association des propriétaires du lac Sylvère pour un montant approximatif de 8 000 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-05-412.

7.3 Demande d'aide financière par l'Association des propriétaires du lac Croche

18-08-339

Attendu que l'Association des propriétaires de la région du lac Croche a fait l'acquisition d'un défibrillateur;

Attendu que le défibrillateur ne sera pas offert exclusivement aux membres de l'ARRLC, mais bien à l'ensemble des résidents;

Attendu que l'acquisition d'un tel équipement est très dispendieuse;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à



l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 500 \$ à l'Association des propriétaires de la région du lac Croche pour l'achat d'un défibrillateur.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-05-412.

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Fourniture et installation de panneaux d'accueil pour les différents secteurs des sentiers de randonnée

18-08-340 Attendu le plan directeur de signalisation des sentiers débuté en mars 2017 ;

Attendu que nous sommes rendus à l'étape de construction des panneaux d'accueil ;

Attendu l'appel d'offres sur invitations envoyé le 19 juillet dernier à 6 commerçants locaux;

Attendu la réception d'une seule soumission conforme;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments à cet effet, en date du 17 août 2018;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de 6 panneaux d'accueil pour les différents secteurs des sentiers de randonnée à l'entreprise L.S. Construction au montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Fonds régional du Pacte rural.

8.2 Avis de motion pour un règlement concernant l'installation de compteurs d'eau

18-08-341 Avis de motion est donné par Marie-Josée Dupuis à l'effet qu'un règlement concernant l'installation de compteurs d'eau sera présenté.

8.3 Adoption du projet de Règlement 18-1011 concernant l'installation de compteurs d'eau

18-08-342 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement 18-1011 concernant l'installation de compteurs d'eau* soit et est adopté comme déposé.



8.4 Achat de casiers de rangement

18-08-343

Attendu les améliorations récentes apportées au garage municipal ainsi que la construction d'un entrepôt situé au même endroit;

Attendu que les aménagements intérieurs doivent maintenant être complétés;

Attendu les demandes de prix effectuées notamment pour l'achat de casiers de rangement, la réception et l'analyse de celles-ci;

Attendu la recommandation du directeur du Service des parcs et bâtiments à cet effet, en date du 14 août 2018;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 24 casiers de rangement auprès de l'entreprise Tenaquip pour un montant total de 10 042,75 \$, plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cette demande de prix.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Recrutement de pompiers bénévoles

18-08-344

Attendu la nécessité d'assurer une relève au sein du Service de sécurité incendie et de sécurité civile;

Attendu que l'embauche de pompiers bénévoles est un projet pilote ayant donné de bons résultats pour d'autres organisations municipales similaires et pourrait devenir une solution très intéressante pour la Municipalité;

Attendu la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile à cet effet, en date du 31 juillet 2018;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au recrutement de M^{me} Camille Legrand ainsi que MM. Mikael St-Georges et M. Kevin Venne à titre de pompier bénévole au sein du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile, et ce, pour une durée indéterminée.

11. Période d'information

1. Inauguration des Résidences du Parc naturel habité
2. Lutte contre le myriophylle à épi - entrevue avec RDI le 16 juillet 2018
3. 24 juillet au camp Clarac - accueil d'une délégation chinoise
4. Formation apprenti pompier - 30 juillet au 3 août (camp de jour)
5. Dernier marché des artisans 25 août
6. Spectacle de Lulu Hughes à la place de l'Église le 25 août
7. Symphonie des couleurs - programmation

12. Période de questions

1. M. Yvon Foucher : démolition d'une maison mobile et régularisation d'une remise par dérogation mineure – réglementation municipale excessive
2. M. Denis Allard : rencontre à prévoir pour cession de terrain sur le chemin des Pins
3. M^{me} Mélissa Miner : demande d'ajout de lampadaires sur la nouvelle portion de la rue Désormeaux, rafraîchissement de la peinture du terrain de basketball et replacer les paniers de basketball

13. Fermeture de la séance

18-08-345

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joé Deslauriers
Maire